

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 20 OCTOBRE 2011**

Séance extraordinaire des membres du conseil convoquée conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes et tenue au Centre récréatif et communautaire à 19 heures sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

PRÉSENCES :

Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais.

Était aussi présent le directeur général M. Jean-Marie Gauthier.

Le conseiller Daniel-Luc Tremblay est absent.

La séance est ouverte, il est présentement 19 heures.

2011-10-375 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Avis de motion – Dépôt du projet de règlement no. 98-2011 : Code d'éthique et de déontologie des élus
- 4- Période de questions
- 5- Fermeture de l'assemblée

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Réal Rochon, maire de la Ville de Gracefield donne avis de motion de la présentation règlement pour édicter les normes applicables aux membres du conseil de la Ville de Gracefield - Code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 356 de la LCV).

**2011-10-376 FERMETURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

Que la présente séance extraordinaire soit close, il est
présentement 19 h 05.

Le maire Réal Rochon président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général /
Greffier

Réal Rochon

Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur
général / greffier de mon refus de les approuver conformément à
l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Rochon
Maire

